

DÉTECTEUR DE FUMÉE



Manuel d'utilisation

1

Important ! Avant de mettre l'appareil en service, lisez attentivement et intégralement toutes les instructions d'utilisation. Conservez soigneusement ce mode d'emploi, il contient des instructions de fonctionnement importantes.

Contenu de la livraison

- Détecteur de fumée (avec pile au lithium fixe) et support.
- Matériel de montage, patch adhésif double face 3M.
- Manuel d'utilisation.

Caractéristiques de fonctionnement

- Pile au lithium 3 V (CR123A) intégrée durée de vie jusqu'à 10 ans
- Affichage optique de fonctionnement (LED clignotant lentement)
- Avertissement acoustique d'épuisement de la pile (durée d'avertissement d'au moins 30 jours)
- Fonction de coupure du son
- Bouton de test pour contrôle du fonctionnement
- Volume sonore de l'alarme 85 dB (à une distance de 3 m)

2

Description du produit / Utilisation conforme

Le détecteur de fumée stabo est exclusivement destiné à être installé dans des habitations privées.

Le feu, en particulier le feu couvant, provoque souvent un dégagement de fumée persistant avec des gaz de fumée toxiques avant l'écllosion des flammes. La détection précoce des incendies domestiques par des détecteurs de fumée peut sauver des vies et éviter des dégâts matériels importants.

La cellule photoélectrique du détecteur de fumée stabo contrôle l'air ambiant pour détecter les particules de fumée produites par un incendie. Si une certaine concentration de particules de fumée est atteinte, l'alarme est déclenchée de manière optique (LED clignotant rapidement) et acoustique (sirène piézoélectrique 85 dB(A)/3m). L'appareil ne détecte toutefois pas la chaleur, le gaz ou le feu, et son utilisation ne permet pas de prévenir ou d'éteindre un incendie.

3

Consignes de sécurité et d'avertissement

- Veillez à ce que vos pièces d'habitation soient protégées de manière optimale par des détecteurs de fumée : un appareil ne peut détecter précocement des particules de fumée que dans un certain périmètre (max. 60 m²) !
- Le boîtier d'un détecteur de fumée ne doit pas être repeint, collé ou peint ! Les ouvertures doivent impérativement rester libres !
- **Maintenez votre détecteur de fumée propre et aspirez les ouvertures tous les mois.**
- Chaque détecteur de fumée devrait être contrôlé au moins une fois par an.
- Si un détecteur de fumée émet un bip toutes les 40 secondes environ, cela signifie que la pile est faible ou que l'appareil est défectueux. Remplacez immédiatement le détecteur de fumée par un nouvel appareil.
- Présentez le détecteur de fumée à tous les habitants de la maison afin que le son de l'alarme soit connu et puisse être distingué en toute sécurité des autres buzz/cloches de la maison.
- Remplacez votre détecteur de fumée au plus tard après 10 ans.
- Protégez le détecteur de fumée de l'humidité, de la chaleur, de la poussière et des fortes secousses.
- N'ouvrez jamais le boîtier du détecteur de fumée !

4

Prévenir les incendies domestiques

- Gardez les allumettes et les briquets hors de portée des enfants ! Ne laissez jamais brûler de bougies sans surveillance !
- Ne fumez pas au lit, surtout si vous êtes très fatigué ou sous l'influence de l'alcool ou de drogues !
- Maintenez les appareils/installations/câbles électriques en parfait état technique. Remplacez par exemple immédiatement les câbles endommagés/les prises défectueuses !
- Ne surchargez pas les circuits électriques (par exemple en faisant fonctionner divers appareils sur des prises multiples).
- Ne stockez les matériaux facilement inflammables que dans des récipients conformes.
- Veillez à ce que les poêles, les foyers ouverts, les cheminées et les barbecues soient propres et que les matériaux inflammables se trouvent à une distance sûre de ceux-ci !

5

Établir un plan d'évacuation

- Dessinez un plan de votre maison/appartement et déterminez si possible deux voies d'évacuation.
- Expliquez surtout aux enfants et aux personnes ayant besoin d'aide ce que signifie l'alarme du détecteur de fumée et qu'ils doivent quitter la maison/l'appartement le plus rapidement possible en cas d'urgence, le cas échéant par eux-mêmes.
- Discutez et exercez régulièrement le comportement à adopter en cas d'incendie (voir ci-dessous), effectuez un essai d'alarme tous les six mois.
- Fixez un point de rencontre à une distance sûre de la maison. Il est important que tous les habitants respectent ce point de rencontre !
- Déterminez l'endroit d'où vous pouvez appeler rapidement les pompiers à l'extérieur de la maison !
- Ayez toujours un extincteur en état de marche à portée de main et montrez à tous les résidents comment s'en servir !

6

Comportement en cas d'incendie

- Ne cédez pas à la panique !
- Alerte vos colocataires le cas échéant.
- Quittez la maison le plus rapidement possible ! Ne perdez pas de temps à vous habiller ou à emporter des objets de valeur.
- Ouvrez les portes avec beaucoup de précaution (elles peuvent être brûlantes !). Si les portes sont déjà chaudes, choisissez si possible une autre issue de secours.
- Placez un linge (si possible humide) sur votre bouche et votre nez.
- Restez près du sol et, le cas échéant, mettez-vous « à quatre pattes » (la fumée et les gaz toxiques montent !).
- Appelez les pompiers le plus rapidement possible !
- Ne revenez jamais en courant dans une maison en feu ou enfumée ! Rendez-vous immédiatement au lieu de rendez-vous convenu !

7

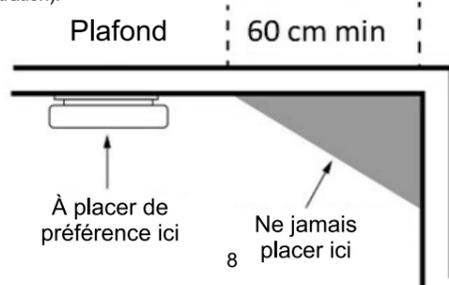
Installation et montage

Pour une couverture minimale, les voies d'évacuation (couloirs/cages d'escalier) et toutes les chambres à coucher doivent être équipées de détecteurs de fumée.

Pour une protection supplémentaire, les salles de séjour ou les pièces où se trouvent des appareils électriques (ex. salle de télévision ou d'ordinateur) doivent également être équipées de détecteurs de fumée.

Dans les grandes pièces (>60 m²), les pièces en angle ou les couloirs très longs (>9 m), il peut être nécessaire d'installer plusieurs appareils !

Installez si possible les détecteurs de fumée au plafond, au centre de la pièce. Si cela n'est pas possible, veillez à ce que le détecteur de fumée se trouve à au moins 60 cm du coin de la pièce (voir illustration).



8

Les détecteurs de fumée ne doivent PAS être installés dans les endroits suivants :

- Les cuisines (la fumée dégagée lors de la cuisson peut déclencher une alarme intempestive)
- Garages (les résidus de combustion lors du démarrage de la voiture peuvent déclencher une alarme intempestive)
- Les pièces humides comme les salles de bain/douche (une humidité de l'air supérieure à 85 % peut déclencher une alarme intempestive)
- Des pièces très froides (moins de 0°C) ou très chaudes (plus de 55° C)
- Des pièces très poussiéreuses/salissantes (la poussière/la saleté peut obstruer la chambre du capteur et entraver ainsi son fonctionnement). Dans les pièces exposées à la poussière, il est impératif d'aspirer et de contrôler fréquemment le détecteur !
- À proximité immédiate de lampes fluorescentes, de ventilateurs, d'installations de climatisation, de radiateurs
- Des pignons de toits pointus

9

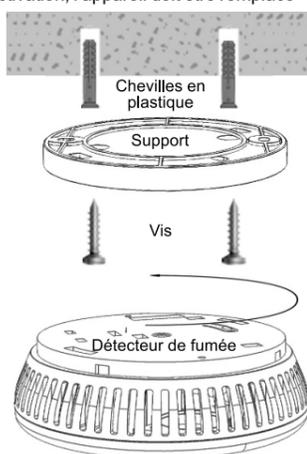
Montage et mise en service

Marquez les deux trous de perçage à l'emplacement de montage, en utilisant le support comme gabarit.

Percez les trous pour les vis de fixation (pour un support mural ou en plâtre, veuillez utiliser les chevilles fournies) et vissez le support.

Remarque : notez la date d'activation, l'appareil doit être remplacé au plus tard 10 ans après sa mise en service ! (Cette date de remplacement peut être postérieure, en conséquence, à la date de remplacement recommandée indiquée sur la plaque signalétique). Tournez le détecteur de fumée dans le sens des aiguilles d'une montre sur le support jusqu'à ce qu'il s'enclenche.

Important : le détecteur de fumée est automatiquement activé lorsque le détecteur de fumée est enclenché dans le support !



10

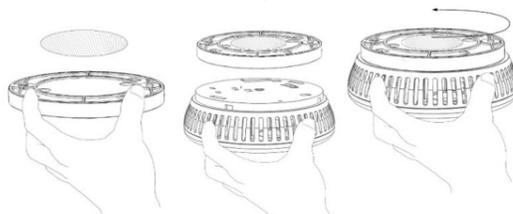
Montage avec le pad adhésif 3M

Le pad adhésif 3M permet de monter facilement le détecteur de fumée au plafond.

Remarque importante : la surface doit être plane, sèche, propre et exempte de graisse, les peintures non adhérentes doivent être enlevées ! Le papier peint en vinyle, le polystyrène, les revêtements antiadhésifs ou des surfaces comparables ne conviennent pas !

Attention : une fois monté, le support ne peut plus être retiré ou repositionné.

1. Retirez l'un des films de protection. Collez le pad dans la zone du support prévue à cet effet et appuyez fortement dessus pendant 10 secondes.
2. Retirez l'autre film de protection. Collez le support au plafond et appuyez fermement pendant 10 secondes.
3. Tournez le détecteur de fumée dans le sens des aiguilles d'une montre sur le support jusqu'à ce qu'il s'enclenche.



11

Test de fonctionnement

Après l'installation du détecteur de fumée, effectuez impérativement un test de fonctionnement !

N'exposez pas directement votre ouïe au signal d'alarme, mais tenez-vous à une distance d'environ une longueur de bras de l'appareil.

Appuyez une fois brièvement sur la touche test (grande touche ronde au milieu), le signal d'alarme retentit 3 fois et la LED clignote rapidement. Après 2 secondes, le processus se répète. Le test de fonctionnement est ensuite terminé !

L'appareil doit être testé au moins 1 x par an (voir le mode d'emploi). L'encrassement de la chambre du capteur par de la poussière pourrait toutefois entraver le fonctionnement de l'appareil entre-temps.

Les ouvertures du boîtier du détecteur de fumée doivent donc être aspirées au moins une fois par mois, nous recommandons en outre des tests plus fréquents.

12

Indications par LED et signaux sonores

État de fonctionnement	LED	Signal sonore
Prêt à fonctionner	clignote lentement (toutes les 40 sec.)	-
Fonction de test	clignote rapidement	2 fois 3 bips en succession rapide
Déclenchement de l'alarme	clignote rapidement	bips forts en succession rapide
Mise en sourdine	clignote toutes les 8 sec.	-
Avertissement de pile faible	clignote lentement (toutes les 40 sec.)	1 bip toutes les 40 sec.
Dysfonctionnement	clignote lentement 2 fois (toutes les 40 sec.)	2 bips toutes les 40 sec.

13

Mise en sourdine de l'alarme en cas de fausse alerte

Si l'alarme est déclenchée par exemple par des aliments brûlés ou une forte fumée de cigarette, le détecteur de fumée peut être mis en sourdine pendant environ 9 minutes en appuyant sur la touche test. Pendant ce temps, la LED rouge clignote toutes les 8 secondes.

Important : n'utilisez cette fonction que si la cause inoffensive du dégagement de fumée est clairement établie !

Aérez soigneusement la pièce. La désactivation du mode silencieux se fait automatiquement au bout de 10 minutes environ. Si la pollution de l'air ambiant par des particules de fumée est encore trop élevée, le signal d'alarme retentit à nouveau. Vous pouvez utiliser la fonction de mise en sourdine plusieurs fois de suite.

Remarque : la fonction de mise en sourdine ne fonctionne pas en cas de formation extrême de fumée.

14

Remplacement du système d'alarme

L'alimentation du détecteur de fumée Stabo est assurée par une pile au lithium fixe et non remplaçable, dont la durée de vie est d'environ 10 ans dans des conditions de fonctionnement normales (une forte humidité et des températures très élevées/basses peuvent réduire la durée de vie de la pile). Lorsque la capacité de la pile diminue (ou que l'appareil est défectueux), un bip sonore clairement perceptible retentit toutes les 40 secondes (durée de l'avertissement : au moins 30 jours). Remplacez alors le détecteur de fumée par un nouvel appareil.

15

Nettoyage

Nettoyez le détecteur de fumée au moins une fois par mois en aspirant avec précaution les ouvertures d'entrée de fumée de l'appareil à l'aide de l'embout à brosse de l'aspirateur.

Conseil de mise au rebut

Les appareils électroniques et les piles usagées ne doivent pas être jetés avec les ordures ménagères !

Déposez le détecteur de fumée auprès de votre service communal d'élimination des déchets ou d'un point de collecte spécial pour les déchets électroniques.

16

Caractéristiques techniques

Tension de fonctionnement	Pile fixe au lithium 3 V (CR123A)
Consommation de courant en veille	< 8 µA
Consommation de courant alarme	< 50 mA
Indication acoustique de l'alarme	Sirène piézoélectrique 85 dB(A) / 3 m
Indication visuelle de l'alarme	LED clignotant rapidement
Fonction de test	Bouton de test
Plage de température	env. 0°C à 55°C
Humidité relative de l'air	10% - 95%
Dimensions	105 (Ø) x 36 (h) mm
Poids	111 g

17

Clause de non-responsabilité

Stabo n'est pas responsable des pertes et/ou dommages de quelque nature que ce soit, y compris les dommages individuels ou consécutifs, résultant du fait que le signal du détecteur de fumée n'a pas été activé en cas de fumée ou d'incendie.

Stabo n'est pas non plus responsable des conséquences éventuelles d'une fausse alarme ou d'une alarme trompeuse : Les frais occasionnés par exemple par l'intervention des pompiers ou des serruriers ne sont pas pris en charge.

18

Garantie du fabricant

En tant que fabricant de cet appareil, le détecteur de fumée stabo Art.-Nr. 51132, nous, la société stabo Elektronik GmbH, Münchwiese 16, 31137 Hildesheim/Allemagne, accordons une garantie indépendante au consommateur sur tous les objets achetés chez nous, conformément aux conditions de garantie suivantes. Nous attirons expressément votre attention sur le fait que vos droits légaux à l'élimination des défauts matériels ne sont pas limités par cette garantie.

- La durée de la garantie est de deux ans à compter de la date d'achat. La garantie est valable exclusivement sur le territoire de l'Union européenne.
- Pendant la période de garantie, les appareils présentant des défauts dus à des vices de matériau ou de fabrication sont réparés ou remplacés. Le choix de la réparation ou du remplacement nous appartient. Les appareils remplacés ou les composants de ces derniers deviennent notre propriété. Les prestations de garantie n'entraînent pas de prolongation de la garantie d'origine et ne déclenchent pas non plus une nouvelle durée de garantie.
- Les réclamations au titre de la garantie doivent être présentées immédiatement après la prise de connaissance et sur présentation du justificatif d'achat pendant la période de garantie.
- Les demandes de garantie sont exclues en cas de dommages dus à une utilisation non conforme, qui peut également prendre la forme d'une utilisation abusive.

Influences de l'environnement, telles que surtension, humidité, chaleur, poussière, etc.

Non-respect des mesures de sécurité en vigueur.

Non-respect du mode d'emploi.

Interventions arbitraires et tentatives de réparation arbitraires.

Envoi d'une manière non appropriée, comme par exemple un matériel d'emballage non adapté.

Consommables (packs d'accumulateurs, piles).


by **PRESIDENT**

la marque et la société Stabo sont propriété du
Groupe President-Electronics

Groupe
PRESIDENT
ELECTRONICS

Siège Social / Head Office France

Route de Sète – BP 100

34540 BALARUC

Tél. : 04.67.46.27.27 – Fax : 04.67.48.48.49

Site internet : www.president-electronics.com

E-mail : groupe@president-electronics.com